



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 mai 2019
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 17 du 26 avril 2019, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Hervé Peiry, Denis Neuhaus, Gérard Conus-Vial
Présents : 87 citoyennes et citoyens (3.85 % de 2255 électeurs)
(1 citoyenne arrive à partir du point 2 de l'ordre du jour)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 février 2019
2. Comptes 2018
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Investissements 2019 (compléments) – rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 2
 - 3.2 Réfection de routes et de chemins AF, étape 2
 - 3.3 Construction d'un collecteur d'eaux claires, Route de Vauderens à Ursy
4. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités. M. le Syndic salue la presse : Madame Claire Pasquier pour le journal « La Gruyère ».

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 février 2019

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2019, ayant été inséré dans le journal d'information de la Commune d'Ursy, n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 86 NON 0 Abstention 0

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2019 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2018

En préambule, M. le Syndic donne les explications suivantes : sur le plan du résultat financier de notre commune, les années se suivent et se ressemblent. En effet, l'exercice comptable 2018 est assez semblable à celui de 2017.

Des charges bien maîtrisées, des rentrées fiscales supérieures au budget ainsi qu'un gain comptable sur des ventes de terrain font que l'excédent de produits s'élève avant les amortissements supplémentaires et la création de provision à près de 2.770 millions de francs. L'excédent de produits est important mais le Conseil communal reste toutefois prudent. Tant au niveau du district que communal, les investissements réalisés ou en cours sont importants. Les charges financières et d'exploitation futures grèveront lourdement les comptes communaux des prochaines années (exemple : bâtiment de la nouvelle piscine à Romont. Ce ne sont pas moins de CHF 400'000.00 de charges supplémentaires pour la commune d'Ursy dès 2020-2021). Plus que jamais, il ne suffit pas de maîtriser les charges communales mais aussi celles des associations intercommunales ou les objectifs et l'attention des élus n'ont pas toujours la même signification qu'au niveau communal. Merci à mes collègues Conseillers communaux qui œuvrent dans les comités de direction de ces associations. Leur tâche n'est pas toujours facile mais ils ont notre soutien inconditionnel.

La situation de notre commune est sous contrôle. La mise à jour de la planification à 5 ans ainsi qu'une analyse détaillée des prévisions nous permettent aussi de prendre les décisions en conséquence.

Nos finances sont bonnes mais cela ne signifie pas que les investissements ne doivent pas toujours être analysés avec pertinence et bon sens de façon à trouver le bon équilibre entre une fiscalité supportable (avantageuse) et la tenue à jour des infrastructures communales.

2.1 Comptes de fonctionnement

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic propose de passer en revue les comptes 2018 pour le fonctionnement et les investissements. Le Conseil communal fait preuve comme d'habitude de transparence. C'est pour cette raison que nous tenons à vous expliquer en détail ces comptes 2018.

Récapitulation du compte de fonctionnement en CHF

Libellé	Comptes 2018		Budget 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration	982'217.80	219'045.90	937'820.00	185'420.00
1. Ordre public	420'638.91	351'363.70	369'188.75	299'213.05
2. Enseignement/formation	3'298'357.75	291'954.30	3'373'214.60	336'200.00
3. Culte, culture, loisirs	365'883.10	104'718.50	394'188.80	100'085.95
4. Santé	1'081'937.35	29'191.00	1'199'271.60	43'200.00
5. Affaires sociales	1'313'017.60	0.00	1'411'136.55	0.00
6. Transports/communic.	463'073.85	45'080.95	444'748.00	41'000.00
7. Protection et aménag. de l'environnement	1'252'255.15	1'103'543.00	1'135'274.70	1'061'087.00
8. Economie	33'397.15	0.00	38'324.85	0.00
9. Finances et impôts	3'115'611.14	10'695'828.95	724'629.00	8'201'129.30
	12'326'389.80	12'840'726.30	10'027'796.85	10'267'335.30
Excédent de produits	514'336.50		239'538.45	

Explications des principales variantes :

0. Administration :

- ✓ Traitement et jetons Conseil communal légèrement supérieur au budget
- ✓ Traitement personnel de conciergerie : frais supplémentaires suite à la mise en activité du nouveau complexe scolaire

- ✓ Frais de manifestations : légèrement supérieur au budget
- ✓ Frais administratifs : des frais de formation du personnel sont compris

1. Ordre public :

- ✓ CSPI : participation notée au budget pas correcte, raison pour laquelle les frais sont plus élevés
- ✓ Organe de conduite communale : provision dissoute

2. Enseignement et formation

- ✓ Moins de fournitures scolaires
- ✓ Accueil extrascolaire : traitement du personnel plus élevé, participation des parents en dessous du budget
- ✓ Produit de nettoyage et matériel de conciergerie : montant pas utilisé entièrement
- ✓ Assurances plus élevées

3. Culte, culture et loisirs :

- ✓ Participation salles de sport : montant inférieur au budget

4. Santé :

- ✓ Participation aux indemnités forfaitaires RSG : inférieur au budget

5. Affaires sociales :

- ✓ Part. aux ass. sociales AVS : il s'agit de la prise en charge des cotisations AVS des personnes sans activité lucrative suite décision de la Caisse de compensation
- ✓ Part. à LASoc, aide mat. + frais MIS : information pas reçue avant le bouclage des comptes
- ✓ ASGS, aide matérielle et MIS : nettement inférieur au budget

6. Transports et communications :

- ✓ Plus de frais des employés communaux et plus d'entretien des véhicules et machines

7. Protection et aménagement de l'environnement :

- ✓ Achat d'eau AGSO : en raison de la sécheresse, nous avons dû acheter pour environ CHF 130'000.00 à l'AGSO. En contrepartie plus de vente d'eau
- ✓ Augmentation également des frais d'entretien
- ✓ Protection des eaux : chapitre couvert à 100 % mais prélèvement de CHF 17'238.35 à la réserve
- ✓ Gestion des déchets : chapitre couvert à 98.13 %

8. Economie :

- ✓ Rien de particulier

9. Finances et impôts :

- ✓ Les rentrées fiscales sont nettement supérieures au budget
- ✓ Immeuble du patrimoine financier, les produits sont supérieurs au budget
- ✓ Amortissements supplémentaires de CHF 1'757'586.85
- ✓ Provision Caisse de pension de l'Etat de Fribourg de CHF 496'948.25
- ✓ Gain comptable sur vente de terrain : CHF 1'013'285.95

Résultat effectif 2018 en CHF

	2018	2017
Excédent de produits avant amortissements supplémentaires et attributions	2'768'871.60	2'581'423.08
./. Dissolution réserve « impôts »	0.00	700'000.00
./. Gain comptable sur ventes de terrain	1'013'285.95	181'959.55
Excédent de produits sans éléments extraordinaires	1'755'585.65	1'699'463.53

Investissements bouclés en 2018 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Réfection routes Ursy et Vauderens	170'000.00	171'352.05	1'352.05
Réfection route Bois-du-Mont à Ursy	135'000.00	134'237.55	-762.45
Achat véhicule édilitaire (Fiat Fullback)	42'000.00	41'490.35	-509.65
Achat d'une balayeuse	150'000.00	136'317.50	-13'682.50
Plan d'aménagement local (étape 1)	50'000.00	47'121.85	-2'878.15
Achat de terrain, Route de Moudon	525'000.00	511'407.15	-13'592.85
Equipements quartier Derrière la Grange	3'600'000.00	3'970'748.95	370'748.95
Vente de parcelles Derrière la Grange	-5'626'440.00	-5'984'360.70	-357'920.70
Total des investissements bouclés	-954'440.00	-971'685.30	-17'245.30

Investissement Derrière la Grange en CHF

Investissement	Crédit voté	Comptes 2017 et antérieurs	Comptes 2018	Total	Différence entre budget voté et comptes
Achat terrain	-1'815'000.00	-1'767'383.90	0.00	-1'767'383.90	-47'616.10
Equipements 1^{ère} phase	-200'000.00	-200'000.00	0.00	-200'000.00	0.00
Equipements 2^{ème} phase	-3'600'000.00	-3'600'672.35	-370'076.60	-3'970'748.95	370'748.95
Vente parcelles	5'626'440.00	5'293'080.70	691'280.00	5'984'360.70	357'920.70
Participation de tiers	200'000.00	317'743.30	22'490.00	340'233.30	140'233.30
Total	211'440.00	42'767.75	343'693.40	386'461.15	175'021.15

Investissements non bouclés en CHF

	Crédit voté	Comptes 2018	Report budget 2019
Crédit d'étude administration communale	75'000.00	14'722.50	60'277.50
Construction abris commun	780'000.00	0.00	780'000.00
Subvention cant. abris communs	-299'250.00	0.00	-299'250.00
Construction complexe scolaire	20'475'000.00	9'487'542.80	0.00
Participation reçue de tiers	-50'000.00	0.00	-50'000.00
Subventions cantonales	-1'220'000.00	-100'000.00	-1'120'000.00
Achat de terrain en zone IG	1'575'000.00	0.00	1'181'652.45
Total investissements reportés	21'335'750.00	9'402'265.30	552'679.95

Récapitulation des investissements nets 2018 en CHF

Bouclés	1'395'694.65
Non bouclés	9'402'265.30
Taxes de raccordements	-91'961.95
Participation de tiers et subventions	-53'349.90
Vente de parcelles Derrière la Grange, Ursy	-691'280.00
Vente de parcelle zone Les Terraux, Ursy	-823'680.00
Investissements nets 2018	9'137'688.10

Bilan au 31 décembre 2018

Actif	CHF	Passif	CHF
Disponibilités	2'581'801.11	Engagements courants	2'109'011.37
Avoirs	3'483'558.04	Dettes à moyen et long terme	24'405'352.40
Placements	466'203.00	Engagement envers des entités particulières	98'749.54
Actifs transitoires	321'393.31	Provisions	810'139.25
Patrimoine adm.	26'544'561.20	Passifs transitoires	646'297.31
		Réserves	886'257.95
		Capital	4'441'708.84
Total	33'397'516.66	Total	33'397'516.66

Chiffres-clés

Endettement net	CHF	22'020'937.60
Dette par habitant au 31.12.2018	CHF	7'151.98
Dette par habitant au 31.12.2017	CHF	4'929.20
MNA ou Cash Flow	CHF	2'782'904.50
Capacité d'investissement au 31.12.2018	CHF	20'866'009.70

2.3 Rapport et préavis de la Commission financière

Mme Corinne Bosson, Vice-présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport.
« Les comptes de l'exercice 2018 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les communes.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée communale à approuver les comptes 2018. Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 514'336.50 et le compte d'investissement par un excédent de charges de CHF 9'137'688.10 ».

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

Approbation des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissements.

Décision :

VOTE : OUI 78 NON 0 Abstention 0

- ✓ Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2018 de la Commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2018 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2018. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très

bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com qui a officié durant les 6 derniers exercices et qui remet officiellement son mandat suite à cette assemblée.

3. Investissements 2019 (compléments) – rapport de la commission financière et approbation

3.1 Harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 2

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal responsable du dicastère de l'aménagement et des constructions.

M. Patrice Conus présente l'investissement. L'aménagement du territoire définit les utilisations de l'espace et coordonne entre elles les différentes fonctions du sol. Il tient compte de l'ensemble des activités qui ont une incidence sur le territoire. Il contribue au développement durable dans le respect des principes de l'occupation rationnelle du territoire, de l'utilisation judicieuse et mesurée du sol. En date du 11 décembre 2017, l'Assemblée communale a accepté un crédit de CHF 50'000.00 pour la 1^{ère} étape de l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), ceci suite à la dernière fusion entre Ursy et Vuarmarens. Cette 1^{ère} étape était recommandée par le SeCA dans l'attente de l'approbation du nouveau Plan Directeur Cantonal.

A ce jour, un important travail a déjà été réalisé pour l'harmonisation des 4 PALs en vigueur (Esmonts, Morlens, Ursy et Vuarmarens). Pour la finalisation du dossier et le dépôt pour l'examen préalable, nous devons décider d'un crédit complémentaire pour l'étape 2. Les prestations sont les suivantes :

- Finalisation des documents du PAL et dépôt du dossier pour examen préalable ;
- Mises en zone à Vuarmarens ;
- Présentation du dossier à la Commission d'aménagement et au Conseil communal ;
- Mise en zone de l'art. 156 RF (Ursy).

Ce nouveau crédit permettra de terminer les travaux en vue du dépôt du dossier pour l'examen préalable auprès du Canton. Ensuite, en fonction des préavis des services de l'Etat et des modifications qui devront être faites en tenant compte des directives du nouveau Plan Directeur Cantonal (qui ne sont pas encore connues à ce jour), une nouvelle demande de crédit complémentaire sera soumise à l'Assemblée communale pour l'étape 3, à savoir la finalisation du dossier pour l'enquête publique avec l'information à la population.

Demande d'investissement :

Coût	CHF	30'000.00
------	-----	-----------

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle

Amortissement 15 %, selon l'art. 53 RELCo	CHF	4'500.00
Intérêts 3 %	CHF	900.00
Total	CHF	5'400.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière.

« En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné la demande d'investissement qui vient de vous être proposée. Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 30'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 5'400.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement, ainsi que son financement ».

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

Décision :

VOTE : OUI 87 NON 0 Abstention 0

- ✓ La demande de crédit pour l'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL), étape 2 est approuvée à l'unanimité.

3.2 Réfection de routes et de chemins AF, étape 2

M. le Syndic donne la parole à M. Philippe Demierre, Conseiller communal responsable du dicastère des routes.

M. Philippe Demierre présente l'investissement. Historique : le réseau routier communal a été expertisé le 1^{er} octobre 2013 par le Canton et la Confédération. Des subventions cantonales et fédérales sont octroyées. Le programme de réfection est établi en fonction de l'état actuel des routes et des chemins et le montant de la subvention est défini.

Tronçons déjà réfectionnés :

- Esmonts : Chemin de Rosy
 Route de Saulgy
 Chemin du Signal
- Morlens : Route de Morlens
 Chemin des Rochettes
- Vauderens : Route des Augustins
- Ursy : Fin de Plan

Tronçons prévus en 2019 :

- 1) Chemin de la Croix à Ursy :** Réfection complète de la chaussée. Elargissement de 3 à 5 mètres. Création d'une patte d'oie à l'intersection de la route cantonale. Rénovation du collecteur et grilles EC. Prolongation de l'adduction d'eau potable. Modification du tracé vers la parcelle communale en un chemin gravelé.
- 2) Route des Roches à Vauderens (Réplana) :** Réfection complète de la chaussée. Le gabarit de la route est conservé. Rénovation des grilles de route.
- 3) Chemin des Coules à Esmonts :** Réfection de la chaussée en grave. Le gabarit de la route est conservé. Rénovation des traverses alpines.

Demande d'investissement :

Coût	CHF	775'000.00
Subventions	CHF	-175'000.00
A charge de la commune	CHF	600'000.00

Financement : autorisation d'emprunt

Charge annuelle

Amortissement, selon l'art. 53 RELCo	CHF	38'337.00
Intérêts 3 %	CHF	18'000.00
Total	CHF	56'337.00

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, membre de la Commission financière.

« En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons examiné la demande d'investissement qui vient de vous être proposée. Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 775'000.00 duquel, il faut déduire CHF 175'000.00 de subventions, soit un coût net de CHF 600'000.00. Cet investissement sera couvert par une autorisation d'emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 56'337.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement ».

M. Claude Gavillet : dans les forêts, à bien des endroits des places de parc sont prévues. Est-il possible de mettre des panneaux indicateurs ?

M. le Syndic : nous prenons note de la proposition.

M. Thierry Ninaud : concernant la 5G, plusieurs cantons bloquent les projets. Qu'en est-il au niveau du canton de Fribourg et plus spécialement de la Commune d'Ursy ?

M. le Syndic : au niveau communal, nous n'avons aucune influence légale à ce sujet. La situation est peu claire. Nous avons constaté par le biais du site internet de l'OFCOM qu'il existe une antenne 5G sur le silo de la Landi à Vauderens (antenne déjà existante). La commune n'a pas été consultée. Nous relevons également que nous n'avons reçu à ce jour aucune demande pour la pose d'une nouvelle antenne sur le territoire communal.

M. Christophe Richoz : concernant l'éclairage public, il a entendu que plusieurs communes éteignent complètement l'éclairage public durant la nuit. Le Conseil communal a-t-il étudié cette possibilité ?

M. le Syndic : Ursy a été l'une des premières communes à éteindre l'éclairage public durant la nuit à partir de 01h00. Aucune autre étude n'a été réalisée en plus. Nous prenons note de cette proposition.

M. Gérard Conus-Vial : a entendu dire que, dans le cadre des travaux de réfection de la route cantonale traversant le village de Vuarmarens, un revêtement « phonoabsorbant » ne serait pas posé en raison de la limitation de vitesse à 50 km/h dans le village. Il faut relever que le bruit est flagrant.

M. le Syndic : effectivement le Conseil communal a été surpris de cette information du Canton. Pour comparaison il n'y a pas plus de circulation dans le village de Montet-Glâne, où un revêtement phonoabsorbant a été posé, qu'à Vuarmarens. La question sera à nouveau posée au Service des Ponts & Chaussées (SPC).

M. Laurent Surchat : visiblement le canton tient compte des zones (zone village, zone résidentielle à faible densité) et du degré de sensibilité au bruit de chaque zone. Le village de Vuarmarens est concerné par la zone village uniquement, avec un degré de sensibilité au bruit III.

La discussion n'est plus demandée.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21.20 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Conus

Marie-Claude Conus